



Angle des boulevards Colmay et Thélot
BP : 4220
97500 Saint-Pierre et Miquelon

Secrétariat Direction
Tel : 0.508.41.15.70
Fax : 0.508.41.49.90

Jacqueline André
Présidente du conseil d'administration de la CPS

Saint-Pierre le 23 octobre 2007

Madame Annick Girardin
Député, conseiller Territorial
De la Collectivité de Saint-Pierre
Et Miquelon

N/Réf. : 021-2007 JA/MM

Madame le Député,

Le 28 août dernier, vous m'avez saisie concernant les missions dentaires sur Miquelon.

Ces missions dentaires se sont arrêtées suite à la transformation du poste de chirurgie dentaire en poste d'orthodontie au sein du Centre Hospitalier François Dunan.

Depuis cette date, la carence dans la prise en charge des soins dentaires à Miquelon oblige les assurés miquelonnais à se déplacer sur Saint-Pierre.

Notre organisme, conscient du préjudice subi par ses assurés a proposé aux deux cabinets dentaires de St Pierre une majoration des actes effectués sur Miquelon afin de les inciter à s'y déplacer.

Cependant, d'autres contraintes n'ont pas permis de mener à terme ce projet ; en effet, les locaux et le matériel du cabinet dentaire de Miquelon appartiennent au Centre Hospitalier François Dunan. Les deux cabinets dentaires de Saint-Pierre et le CHFD n'ont pas réussi à trouver un accord sur l'entretien et l'achat de matériels.

C'est alors, qu'en juillet dernier, lors de sa séance, le Conseil d'Administration de la CPS a pris une délibération pour que le Centre de Santé puisse assurer les missions de chirurgie dentaire sur Miquelon.

Cette délibération ayant été approuvée par le Préfet, le matériel nécessaire du cabinet dentaire de Miquelon a été commandé. Dès réception de ce matériel, dont la radio dentaire, Madame Viera Dona, Docteur en chirurgie dentaire, pourra effectuer ses missions hebdomadaires sur Miquelon.

Je tiens également à vous informer que, outre les missions dentaires à Miquelon, Madame Dona a été engagée au Centre de Santé pour assurer la prévention bucco-dentaire tant à St Pierre qu'à Miquelon.

En souhaitant avoir répondu à vos interrogations, je vous prie de bien vouloir agréer, Madame le Député, l'expression de ma considération distinguée.

La Présidente,

Jacqueline André.